

Trois grèves réglées; deux conflits évités



Vol. XXXI — No. 24

Ottawa, 22 juillet 1955

Les grèves de la Penman's de Saint-Hyacinthe, des ouvriers de CIL de McMasterville et de Carborundum de Shawinigan sont terminées — Des conflits sont évités à la Shawinigan Chemicals et à l'Aluminium de Shawinigan par suite des ententes post-arbitrales

McMASTERVILLE

Les grévistes de CIL gagnent leur point

Les ouvriers auront le droit de porter un grief à l'arbitrage sur les cas de mises à pied temporaires — Premier contrat avec la semaine de 40 heures dans l'industrie des produits chimiques — Augmentation moyenne de 19 cents l'heure

La grève des travailleurs de l'usine C.I.L. à Beloeil a pris fin lundi dernier, après la signature d'un accord qui constituait une victoire d'envergure pour les syndiqués concernés. Les 500 employés ont, au cours d'une assemblée samedi soir, accepté le résultat des négociations entre la compagnie et les représentants ouvriers.

Au début de la grève, la compagnie C.I.L. refusait de s'engager par contrat à donner la moindre considération à l'ancienneté dans les cas de mises à pied n'excédant pas trois jours. La grève a d'ailleurs eu pour principal enjeu cette clause d'ancienneté, même dans les cas de mises à pied de courte durée, et qui sont dus à des circonstances en dehors du contrôle de la compagnie, cette dernière reconnaît quand même le principe de l'ancienneté et que tout employé qui se plaindra de l'application de la clause d'ancienneté aura le plein recours à la procédure de griefs et à l'arbitrage.

Le nouveau contrat aura une durée de deux ans à compter du 15 janvier 1955.

Il prévoit une augmentation totale des salaires variant entre .14 et .26 cents, avec une augmentation moyenne de plus de .19c.

La durée du travail sera réduite de 42 à 40 heures, à compter du 1er septembre 1955.

Les autres clauses du contrat ont également été améliorées.

Par ailleurs, la compagnie s'est engagée à ne faire aucune discrimination à cause de la grève et a décidé de retirer toutes les poursuites légales entamées pendant la grève qui a duré quatre semaines.

Le règlement a été qualifié de satisfaisant par l'agent d'affaires de la Fédération nationale des Travailleurs de l'industrie chimique, M. Maurice Vassart, qui a annoncé que la réduction à la semaine de 40 heures était la première dans l'industrie chimique de la province de Québec.

SAINT-HYACINTHE

L'ANCIENNETÉ ET LA SÉCURITÉ SYNDICALE OBTENUES DE LA PENMAN'S

Les principales demandes syndicales sont accordées après une grève de 19 semaines — Augmentation de 10 cents l'heure aux employés à l'heure et de 6 cents aux employés à la pièce — Rétroactivité jusqu'au 1er décembre 1953 — Amélioration de la clause des tâches

Après une grève qui durait depuis 19 semaines, le Syndicat national du Tricot de Saint-Hyacinthe a finalement obtenu gain de cause en obtenant de la compagnie Penman's la signature d'une convention collective qui accorde les principales demandes syndicales.

L'on sait que les quelque 600 employés de la Penman's qui s'étaient mis en grève en mars dernier, luttèrent pour une amélioration de la clause d'ancienneté en vigueur, une amélioration de la clause des tâches, la sécurité syndicale ainsi que pour obtenir de meilleurs salaires.

Les dernières propositions de la compagnie que le syndicat a acceptées accordent les avantages suivants :

L'ancienneté

Dans les cas de mises à pied fréquentes qui surviennent dans l'industrie du textile, les employés qui ont plus de 3 ans de service garderont leur ancienneté pendant 12 mois de mise à pied; ceux qui ont moins de 3 ans de service garderont leur ancienne-

té pendant 6 mois. Par ailleurs, une ancienneté de 12 mois sera conservée dans les cas de maladie et d'accident qui peuvent survenir à un employé.

La compagnie s'est aussi engagée à reprendre les travailleurs en grève sans exercer de discrimination contre tout groupe d'employés ou tout employé par suite de la grève.

La sécurité syndicale

Comme mesure de sécurité syndicale, les employés ont obtenu de la compagnie la clause d'atelier syndical imparfait, ce qui équivaut dans les circonstances à l'atelier fermé puisque tous les employés sont membres du syndicat. La compagnie s'était toujours objectée aux mesures de sécurité syndicale.

La clause relative aux changements de tâches a aussi été grandement améliorée du fait que dans ces cas, les ouvriers transférés de leur occupation actuelle ou qui auront une augmentation de tâches auront le droit de faire un grief et de porter ces griefs à l'arbitrage, soit sur la tâche elle-même, soit sur le salaire de la tâche.

Les salaires

Concernant la question des salaires, les syndiqués ont obtenu

des augmentations appréciables ainsi qu'une rétroactivité de 4 cents au 1er décembre 1953, ce qui veut dire que les employés recevront plus de cent dollars en rétroactivité.

Les salaires des employés à l'heure ont été augmentés de 8 cents l'heure à compter du 18 juillet 1955 jusqu'au 1er décembre 1955; à compter de cette date, ils recevront une autre augmentation de 4 cents l'heure jusqu'au 1er juillet 1957, date d'expiration de la convention à être signée entre les parties.

Les employés à la pièce recevront une augmentation de 4 cents l'heure à compter du 18 juillet et ils en obtiendront une autre de 2 cents le 1er décembre 1955.

Les salaires de base des garçons en bas de 18 ans ont été augmentés de 6 cents l'heure en plus des augmentations précédentes et la durée de l'apprentissage pour les hommes a été réduite de 6 mois à trois mois.

Les demandes syndicales concernant les vacances ont aussi été incorporées dans la convention, tandis que les employés ont obtenu une fête chômée et payée de plus, ce qui porte le nombre de ces fêtes à 7; pour le calcul de la paie de ces fêtes, on utilisera la base de 9.36 heures pour tout le monde.

Le sourire de la victoire



Photographie prise après la réception des derniers rapports confirmant l'élection de M. Roland Daudelin à l'échevinage à St-Hyacinthe. De gauche à droite, M. Roland Daudelin, qui l'a emporté par une majorité de 25 voix sur son adversaire; Mme Daudelin; Mme Uldéric Pion et M. Uldéric Pion, élu échevin par acclamation. Ces deux nouveaux échevins de St-Hyacinthe sont deux employés de la Penman's.

SAINT-HYACINTHE

Les ouvriers ont battu la machine électorale de l'Union Nationale

Comme nous le relations la semaine dernière, les deux candidats ouvriers ont remporté la victoire aux élections municipales de Saint-Hyacinthe. M. Roland Daudelin l'a emporté sur son adversaire M. Adrien-L. Auger, par une majorité de 25 voix tandis que l'autre candidat ouvrier, M. Uldéric Pion qui brigait les suffrages dans le quartier No 5 n'a pas rencontré d'opposition et a été élu par acclamation.

Un vote populaire

M. Daudelin qui, incidemment, est un gréviste de la Penman's de même que M. Pion, a remporté des majorités dans trois des quatre polls du quartier No 2, malgré l'opposition avouée et le travail du parti politique de l'Union Nationale.

Il est à souligner qu'au cours de la campagne électorale, un organisateur de l'Union Nationale s'est présenté aux bureaux du Conseil Central des Syndicats de Saint-Hyacinthe, rue Marguerite Bourgeoys, pour offrir la collaboration de la machine électorale de l'Union Nationale.

Cette collaboration fut poliment refusée parce que les ouvriers ne veulent pas de politique partisane dans les affaires municipales. Le résultat, c'est que la machine électorale de l'Union Nationale s'est tournée du côté adverse et lui a prêté son appui.

On tente de voler l'élection

Le comité d'Action politique

du Conseil Central, avec la collaboration de M. Amédée Daigle, directeur du Service d'Action Politique de la CTCC, sans déboursier un seul sou, a pu mettre sur pied une organisation de surveillance et de contrôle dans le but d'empêcher qu'on ne vole l'élection.

Le Comité est en mesure de prouver que des personnes qui n'avaient pas droit de vote ont voté à la place de personnes dûment inscrites sur les listes électorales: de tels cas ont été contrôlés à la douzaine. Par ailleurs, des femmes étrangères à St-Hyacinthe et en provenance de Montréal, ont patrouillé les rues de la ville en compagnie de policiers et ont voté à la place d'électrices dûment qualifiées. La preuve a été faite lorsque les électrices qualifiées se présentaient aux polls pour voter et qu'elles déclaraient, sous la foi du serment, qu'elles n'avaient pas voté.

Un revirement inexplicable

D'ailleurs comment expliquer que les autres candidats du cartel de Me Bousquet, député élu de l'Union Nationale dans St-Hyacinthe et qui se présentait également à l'échevinage et contre lesquels les ouvriers ne présentaient aucun candidat, aient

été élus par de fortes majorités tandis que le candidat ouvrier, M. Daudelin, réussissait à renverser cette majorité et vaincre son adversaire à une pluralité de 25 voix.

C'est que l'organisation de l'Union Nationale a pu travailler à son aise contre les autres candidats tandis qu'elle a vu ses tentatives frustrées par les ouvriers.

D'ailleurs, après l'élection, les organisateurs de l'Union Nationale ne se gênent pas pour demander à M. Daudelin comment il a pu faire pour battre son adversaire: c'est une chose qu'ils ne parviennent pas à comprendre!

En guise de conclusion

La conclusion, c'est que l'honnêteté, et une stricte surveillance sur les élections peuvent empêcher les racketteurs de voler une élection. Ni la police, à soldes, ni l'argent, ni les promesses ne sont capables d'acheter une élection ou d'empêcher la saine expression de la volonté populaire.

L'expérience de St-Hyacinthe est à mettre à profit: à côté des machines électorales bâties sur l'argent, le vol, montons des organisations éclairées d'honnêtes gens et la face de nos villes et de notre province va changer.

Fernand BOURRET.

ST-HYACINTHE

Vote de grève à la Griffin Steel

Un vote de grève a été pris dimanche par le Syndicat National des Employés de Griffin Steel de St-Hyacinthe qui rejette par le fait même les recommandations d'un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Marchand.

Les syndiqués ont demandé à leurs négociateurs de rencontrer les dirigeants de la compagnie cette semaine et ont autorisé leurs dirigeants à prendre tous les moyens, y compris la grève, pour obtenir justice.

Le syndicat avait demandé une réduction de la semaine de travail de 50 heures à 40 heures avec la pleine compensation en plus d'une augmentation de 10 cents l'heure ou un salaire équivalent si la diminution

des heures de travail n'était pas accordée, ce qui aurait porté le salaire horaire de base à \$1.22 au lieu du salaire de base actuel qui est de 90 cents.

La sentence arbitrale se borne à recommander une augmentation de 6 cents l'heure sans diminution de la semaine de travail. Cette sentence a été rejetée et les 40 employés impliqués dans ce conflit attendent impatiemment les résultats des démarches de leurs négociateurs.

Le syndicat est affilié à la Fédération Nationale de la Métallurgie tandis que la compagnie, la seule du genre au Canada, se spécialise dans la fabrication de roues pour wagons de chemins de fer par un procédé unique en son genre.

Convention signée à la Sorel Steel Foundries

Au stage de l'arbitrage, le Syndicat National des Fonderies de Sorel et la Sorel Steel Foundries en sont venus à une entente avant la fin des procédures.

C'est ce que nous révèle M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie et négociateur de la partie syndicale.

Le règlement intervenu accorde une augmentation de 6 cents l'heure à tous les employés de la Sorel Steel Foundries à compter du 27 juin 1955 avec une rétroactivité de 5 cents l'heure pour toutes les heures travaillées entre le 1er décembre 1954 et le 27 juin 1955. En outre, les syndiqués ont aussi obtenu une fête payée de plus, soit le Jour de l'An.

Plusieurs autres clauses de la convention ont aussi été améliorées au profit des syndiqués: la clause d'ancienneté a été modifiée de façon à reconnaître le principe de l'ancienneté absolue pourvu que l'employé concerné soit capable de remplir les fonctions normales de la tâche.

La convention comprend aussi une clause de règlement des griefs avec la possibilité de recourir à l'arbitrage.

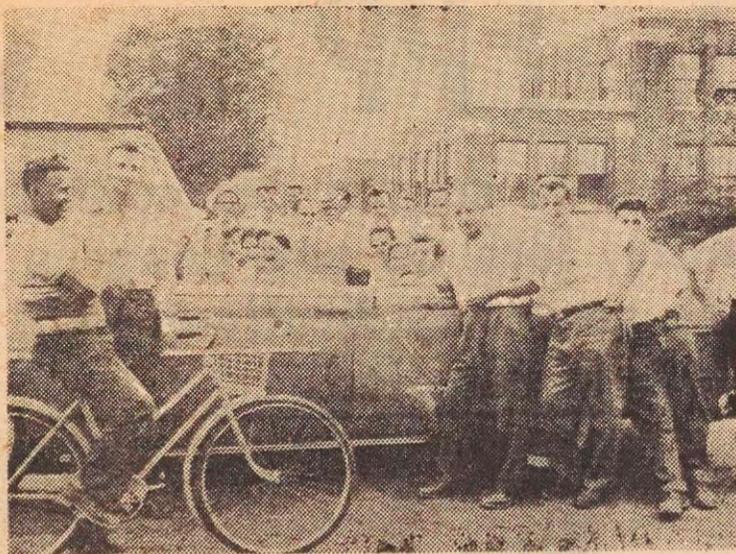
Plus de votes que de votants dans Laurier

Le recomptage judiciaire des bulletins de vote enregistrés à l'élection complémentaire de Montréal-Laurier a démontré que sur 14 boîtes qui ont été ouvertes en présence du juge Antoine Lamarre, 10 d'entre elles contenaient plus de bulletins de votes qu'il n'y avait de voteurs inscrits sur les listes électorales. Même plus, dans trois polls, soit les polls 156, 155 et 144, le

nombre de bulletins en faveur du candidat de l'Union Nationale, M. Arsène Gagné était même plus élevé que celui des électeurs inscrits comme s'étant prévalu de leur droit de suffrage.

Il est possible que le parti libéral prenne des mesures en vue d'annuler cette élection où ont été vérifiées des irrégularités aussi flagrantes.

Des grévistes rencontrent des grévistes



Des grévistes de la Penman's sont venus rencontrer ceux de McMasterville et leur souhaiter bonne chance. L'on sait que ces deux grèves se sont terminées par des gains appréciables pour les syndiqués.

GRANBY

Succès du congrès de la Fédération du Commerce

A la séance de clôture du congrès annuel de la Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce, tenu à Granby, samedi, dimanche et lundi, 9, 10 et 11 juillet, eurent lieu les élections de cet organisme affilié à la C.T.C.C.

M. Lucien Dorion, de Québec, fut réélu président de ladite Fédération pour un 8ème mandat. Il aura pour le seconder à la première vi-



M. Lucien DORION, réélu président de la Fédération Nationale des Employés du Commerce pour un huitième mandat.

ce-présidence M. Louis-Philippe De Roy, de Québec, et à la deuxième vice-présidence, M. Léon Beaulieu, de Chicoutimi. Les autres charges seront détenues par Milles Madeleine Brosseau, de Montréal, élue secrétaire; M. Philippe Parent, de Québec, assistant-secrétaire; M. Ernest Vidal, de Québec, réélu trésorier par acclamation; et M. Théodore Langlois, de Québec, élu assistant-tréso-

rier. L'aumônier de la Fédération est M. l'abbé Aurèle Ouellet.

C'est M. Edouard Dumas, agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Granby, qui a présidé les élections et procédé à l'installation des officiers. Le président de la Fédération, après avoir félicité les officiers élus et remercié les congressistes de leur témoignage de confiance, signala les services rendus à la Fédération par M. Maurice Dussault, de Québec, secrétaire sortant de charge et qui avait occupé ce poste durant douze années, par pur esprit syndical, se dévouant sans compter jusqu'au jour où une autre personne voudrait prendre la charge.

Les congressistes, dans un télégramme envoyé aux grévistes de la région de Shawinigan, ont témoigné leur appui à leurs confrères syndiqués et une souscription fut organisée pour leur venir en aide. L'Exécutif de la Fédération, de son côté, doit se réunir incontinent pour décider d'une souscription hebdomadaire pour la durée du conflit.

Le congrès avait débuté par une messe à l'église Notre-Dame de Granby, avec sermon sur la doctrine sociale de l'Eglise par l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Aurèle Ouellet. A la séance d'ouverture du Congrès, dimanche matin, M. Sylvio Gladu, président du Conseil Central de Granby, souhaita la bienvenue aux délégués.

Au banquet servi à l'hôtel Windsor de Granby, dimanche soir, l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, s'était fait représenter par M. Jean-Jacques Bertrand, député de Missisquoi. On remarquait également à la table d'honneur, M. Marcel Naud, ancien président du Syndicat de la Coopérative de Granby; Mme Naud, M. Benoît Rioux, président actuel du Syndicat; M. l'abbé Paul-Emile Côté, aumônier adjoint de la C.T.C.C., représentant du chanoine Henri Pichette, aumônier général; M. Lucien Dorion, président de la Fédération du Commerce, et Mme Dorion; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération, et M. Edouard Dumas, agent d'affaires du Conseil Central de Granby.

SHAWINIGAN

Importantes concessions obtenues de l'Alcan

Les employés de l'Alcan viennent d'obtenir d'importantes concessions de la compagnie, à cause de leur fermeté. En plus de faire des gains matériels appréciables, les employés de l'Alcan ont obtenu la reconnaissance de 7 représentants syndicaux qui rempliront auprès de la gérance le rôle de délégués de département; de plus, ils ont obtenu la perception à la source, des cotisations syndicales un mois après l'expiration de la convention collective signée pour deux ans. Par ail-

leurs, la compagnie a renoncé à sa demande de deux conventions collectives distinctes pour les usines 1 et 2, et se contente de modalités pour chaque usine.

Les salaires

Les syndiqués ont obtenu une augmentation de 10c l'heure, ce qui porte le taux horaire de base à \$1.48 pour la première année de la convention; à compter du 16 juillet 1956, les syndiqués auront une autre augmentation de 3c, ce qui portera le taux de base à \$1.51.

La rétroactivité

En plus des augmentations mentionnées, les travailleurs recevront, en guise de rétroactivité, la somme de \$155.00 chacun. Enfin, la période de vacances pour les employés comptant 15 années de service ou plus, sera désormais de trois semaines.

Enfin, le syndicat s'est engagé à ne pas faire d'arrêt de travail, de grève ou de "slow down" pendant la durée de la convention. Si cette clause n'était pas respectée, les officiers du Syndicat devront dénoncer les responsables par écrit à la compagnie.

SAINT-HYACINTHE

Grève chez J. A. & M. Côté

Les quelque 100 employés de J. A. & M. Côté, de Saint-Hyacinthe, se sont mis en grève mercredi dernier par suite du refus de cette manufacture de chaussures de négocier et de signer une convention collective avant le retour au travail.

On sait que l'usine avait fermé ses portes et renvoyé ses ouvriers le 17 juin dernier sous le prétexte que le coût de la production et de l'administration ne permettait plus au propriétaire d'opérer avec profit.

Un vieux litige

Le litige remonte au mois de septembre 1954 alors que le Syndicat National de la Chaussure de Saint-Hyacinthe décidait de laisser la convention alors existante se renouveler automatiquement. Mais le patron dénonça la convention et proposa une diminution de salaire de 10 p. 100 qui

devint effective le 6 novembre 1954 pendant les négociations. La sentence arbitrale rendue en marge de ce conflit le 30 mai 1955 confirme le geste de l'employeur.

C'est alors que les syndiqués décidèrent de porter cette question devant les tribunaux civils où la cause est pendante.

Plus d'assurance-chômage

Dès leur congédiement, les syndiqués se présentèrent à la C.A.C. pour retirer des prestations, ce qui leur fut accordé, car à ce moment, il n'y avait apparemment ni grève, ni lock-out.

Mais depuis le 17 juin, le patron ou ses représentants harcèlent les travailleurs leur demandant de retourner au travail sans convention. Les ouvriers ayant refusé, le patron s'est adressé à l'Assurance-chômage qui a dû aviser les travailleurs que des emplois étaient disponibles chez J. A. et M. Côté.

Accepter ces emplois, c'était ramper devant l'employeur et renier le syndicalisme; refuser carrément l'emploi, c'était perdre les prestations d'assurance-chômage. Les travailleurs ont donc pris l'attitude de faire la grève.

6000 syndiqués aux usines d'Arvida

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida Inc., qui groupe les employés payés à l'heure aux usines d'Arvida de même que les employés de bureau vient d'atteindre son premier objectif de 6000 membres.

La semaine dernière, en effet, ce puissant syndicat recrutait son sixième membre et il continuait de travailler pour atteindre son nouvel objectif qui est de 6400 syndiqués. Si l'allure actuelle se maintient, nous ne tarderons pas à vous annoncer que l'objectif de 6400 membres est atteint.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel fait. De tels effectifs indiquent bien la force que représente ce syndicat et ils prouvent également que le syndicat représente quelque chose pour les travailleurs puisque 90% d'entre eux aux usines d'Arvida ont compris qu'ils devaient en faire partie.

Inutile de dire que ce fort pourcentage de syndiqués facilite singulièrement le travail des dirigeants de ce groupement qui sentent qu'ils ont l'appui et la confiance des ouvriers. C'est également un honneur pour la région de compter ici l'un des plus gros syndicats de la province et même du pays. Certes le syndicat d'Arvida n'est pas tout le syndicalisme régional, mais il en constitue une fraction imposante et sa présence est d'une aide précieuse pour toute la classe ouvrière de la région Saguenay-Lac St-Jean.

Nous félicitons donc les syndiqués de l'Aluminium Company à Arvida d'avoir si bien compris la nécessité du syndicalisme et leurs chefs d'avoir su créer cette force syndicale qui est un véritable château-fort pour la classe ouvrière.

Que les travailleurs s'ancrent bien dans la tête et dans le cœur que ce que les métallos ont fait, ils le peuvent, même si c'est sur une échelle moins grande. Avec de la détermination, de la ténacité et de la méthode, ils peuvent grossir leurs effectifs et constituer des groupements capables de faire comprendre aux employeurs le point de vue des employés.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Les syndiqués de la FPP ne veulent plus travailler le dimanche

Le travail du dimanche dans les papeteries est la source des conflits actuels — La Fédération nationale de la Pulpe et du Papier décide à l'unanimité, lors de son congrès annuel, de faire de la question du "repos du dimanche" la partie essentielle de ses revendications — Un Fonds de Défense professionnelle spécial de \$1.00 par membre par mois au sein de la Fédération.

A l'occasion de son congrès tenu en fin de semaine à Québec, la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier a mis au premier plan de ses objectifs pour les prochains mois la lutte contre le travail du dimanche dans cette industrie, non seulement le travail de production que plusieurs Compagnies tentent d'instaurer présentement, mais aussi le travail de réparation qui est devenu de plus en plus considérable dans la plupart des moulins.

"Le travail du dimanche dans l'industrie du papier, déclare la Fédération, est devenu une véritable calamité et il est regrettable que l'opinion publique dans une province catholique réagisse aussi peu fortement contre une pareille situation.

"C'est pourquoi les représentants de la Fédération considèrent qu'il est de leur devoir de prendre tous les moyens qui s'imposent pour corriger ce pareil état de choses.

"Il appartient aux travailleurs intéressés d'obliger les Compagnies de pulpe et de papier à respecter le dimanche en incluant dans les conventions collectives des dispositions qui permettent de corriger ce malaise.

"En conséquence, la Fédération et ses syndicats affiliés sont priés de prendre toutes les mesures en vue d'établir dans cette industrie une semaine de travail de production qui se termine assez tôt le samedi de telle sorte que les réparations puissent s'exécuter avant minuit le samedi soir.

"Les conflits qui sévissent actuellement au sein de syndicats affiliés à la Fédération ont été causés pour une large part par les pressions et les demandes injustifiées d'un certain nombre de compagnies qui veulent obtenir de plus en plus de travail de la part de leurs employés le dimanche.

Réélection des officiers

A l'issue du congrès les délégués des syndicats affiliés à la F.P.P. ont réélu par acclamation tous les officiers sortant de charge. Cette réélection ainsi que les importantes décisions qui ont été prises au congrès démontrent l'unité qui existe dans la Fédération sur les buts à atteindre ainsi que sur les moyens pour les réaliser.

L'exécutif de la Fédération est maintenant composé comme suit: Philippe Lessard, président; Oscar Fournier, d'East-Angus, secrétaire général; Léo Poulin, trésorier; Sylvio Marchand, directeur représentant la région de Québec; William Brûlé, représentant la Mauricie; Victor Dahl, représentant la région Saguenay-Lac-Saint-Jean; Lionel Vallières, représentant la région des Cantons de l'Est, et Ovide April, représentant la Côte-Nord.

MM. Victor Dahl et William Brûlé ont été respectivement élus 1er et 2e vice-présidents de la Fédération.

C'est M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui a présidé les élections. Il a félicité les nouveaux élus et a promis son appui à sa collaboration aux travailleurs de Shawinigan et de Grand-Mère actuellement aux prises avec des difficultés sérieuses.

C'était l'état de guerre, a déclaré le confrère Marchand et devant une coalition d'employeurs, il faut que tous les ouvriers se sentent solidaires. M. Marchand a assuré les congressistes de la coopération de la C.T.C.C. au règlement des litiges actuels.

Appel à M. Barrette

Par voie de résolution, le congrès a aussi demandé au Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, d'intervenir dans le conflit de Shawinigan, soit en convoquant les parties à son bureau soit en allant les rencontrer à Shawinigan.

Marcel Francq dénoncé

Les délégués ont pris à partie M. Marcel Francq des unions internationales qui a fait distribuer des circulaires aux ouvriers des papeteries de La Tuque tendant à miner le moral des ouvriers et à semer la dissension parmi les ouvriers au moment où ces derniers ont le besoin de se sentir solidaires. Les délégués ont sévèrement blâmé l'action prise par les dirigeants des unions internationales qui viennent pêcher en eau trouble et profiter de la situation confuse actuelle pour faire de la propagande en faveur des unions internationales. Ils ont chargé le comité exécutif de la Fédération de répondre à ce Monsieur Francq et de fournir cette réponse à la presse pour publication.

Un avertissement aux compagnies de papier

Le congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier a demandé à son comité exécutif et aux syndicats affiliés d'adresser un avertissement sévère aux compagnies de papier qui produisent actuellement du papier à journal pour le compte de la Consolidated Paper.

Les renseignements fournis au congrès démontrent que des compétiteurs de la Consolidated Paper produisent et font actuellement travailler leurs ouvriers pour le compte de la Consolidated, entre autres les moulins à papier de Windsor Mills et d'East Angus de la St. Lawrence Corporation.

Les syndiqués considèrent ce geste des compagnies de papier comme une contre-grève de sympathie qui oblige des travailleurs syndiqués à travailler contre d'autres travailleurs actuellement en difficultés syndicales avec leur employeur.

Les syndicats intéressés sont priés de communiquer avec leurs employeurs et les prévenir que des mesures énergiques seront prises s'ils se rendent compte qu'ils travaillent pour le compte de la Consolidated Paper.



Groupe des délégués au congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier en fin de semaine dernière à Shawinigan. Sur la première rangée, on remarque les membres du Comité Exécutif de la Fédération ainsi que M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC.

On demande le retrait de la police provinciale

A l'unanimité, les 80 délégués au congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier ont adopté une résolution demandant au Procureur général de la Province, l'hon. Maurice Duplessis, de retirer le détachement de policiers provinciaux qui se trouvent actuellement à Grand-Mère.

Texte de la résolution

"Etant donné que la présence de la Police provinciale dans les conflits ouvriers a toujours été considérée comme une provocation cherchant à priver les ouvriers du libre exercice de leur droit d'association; la résolution mentionne aussi le fait que le conseil municipal de Grand-Mère n'a pas demandé l'intervention de la Police provinciale.

ST-RAYMOND

Les élections au Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de St-Raymond ont donné les résultats suivants: Edmond Beaumont, président; Stanislas Cantin vice-président; Henri-Paul Dery, secrétaire-corrépondant; Jean-Paul Beaumont, secrétaire financier; Willie Barrette, secrétaire-trésorier; Joseph Beaulieu, Joseph Alain et Alfred Beaulieu, directeurs.

Démenti au Financial Post

Dans une mise au point à l'issue du banquet offert aux délégués de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, président de la Fédération, a affirmé que la CTCC et la Fédération de la Pulpe et du Papier sont en accord sur les buts à atteindre et les moyens à prendre dans le cas du conflit de Grand-Mère et de Shawinigan.

M. Lessard faisait alors allusion à un article paru dans le Financial Post où l'on affirmait que la CTCC avait passé par-dessus la tête de la Fédération.

M. Lessard a rétorqué que dans les conflits d'envergure comme ceux qui se déroulent actuellement, "il est naturel que la Fédération ait recours à la CTCC et c'est à notre demande que M. Gérard Picard a pris la situation entre ses mains".

Il est à noter que le rapport du Bureau fédéral de la Fédération de la Pulpe et du Papier, présenté par M. Oscar Fournier, d'East-Angus, précise que M. Gérard Picard, président général de la CTCC "est mandaté pour négocier au nom de la Fédération, et pour l'acceptation finale de toutes mesures pouvant avoir une portée d'intérêt général".

De son côté, le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, prenant la parole après l'élection des officiers de la Fédération, a déclaré que la CTCC et la Fédération de la Pulpe et du Papier marchent de la main dans la main afin de trouver une solution heureuse au conflit actuel et améliorer le sort des travailleurs.

SHAWINIGAN

HAUSSE DE 8 CENTS L'HEURE AUX EMPLOYES DE LA SHAWINIGAN CHEMICALS

Le Syndicat national des employés de la Shawinigan Chemicals, affilié à la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie chimique a accepté jeudi dernier les dernières offres de la compagnie et a abandonné son idée de faire la grève.

L'on sait que les employés concernés avaient autorisé leurs représentants à déclarer la grève si l'employeur ne faisait pas de propositions plus acceptables. La compagnie avait offert précédemment une augmentation de 6 cents l'heure alors que la sentence du président du tribunal recommandait 5 cents d'augmentation tandis que celle de l'arbitrage recommandait 3 cents.

Offres acceptées

Les dernières offres de la compagnie qui ont été acceptées sont les suivantes: une augmentation générale de 8 cents l'heure à compter du 14 juillet 1955; une rétroactivité de 6 cents l'heure depuis le 8 février 1955 au 13 juillet 1955 pour toutes les heu-

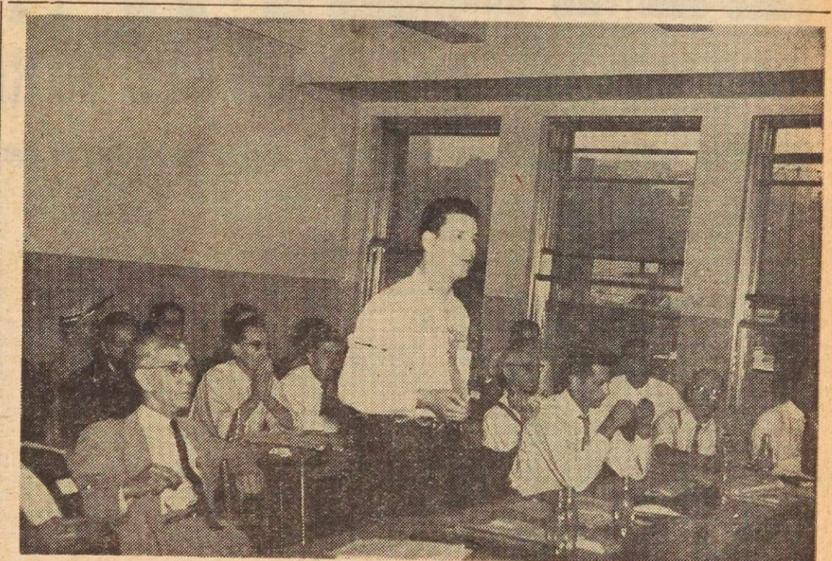
res travaillées, les vacances et les fêtes chômées et payées; la rétroactivité pour les heures de surtemps sera de 9 cents l'heure. La convention qui expirait le 7 février 1956 n'a pas subi de modifications dans les autres clauses puisque l'objet du litige actuel, ne portait que sur la question des salaires.

Au 7 février prochain, c'est toute la convention qui fera l'objet de discussion.

Autres négociations

L'agent d'affaires de la Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie chimique qui nous a communiqué ces renseignements, nous informe aussi que les négociations se poursuivent actuellement avec la Canadian Resins et la Carborundum pour la signature d'une convention collective de travail.

L'on sait que la grève des employés de la Canadian Carborundum a pris fin vendredi dernier: quelque 150 employés de dette entreprise avaient subitement quitté le travail il y a trois semaines pour amener la compagnie à régler un grief que le syndicat avait fondé, le syndicat demandait que la compagnie place un homme de plus par équipe de chauffeurs de fournaise. Jusqu'à date, la compagnie avait refusé



Les gars de Shawinigan ont fait parler d'eux au congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier en fin de semaine dernière à Québec et ils n'ont pas manqué non plus d'exposer leur point de vue. Ci-dessus, M. Geo.-E. Hébert, agent d'affaires du Conseil Central de Shawinigan, faisant l'exposé de la situation actuelle. On remarque à sa droite, M. William Brûlé, président du Syndicat de la Belgo et élu 2e vice-président de la Fédération de la Pulpe et du Papier.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



...prendre une
GOLDEN

la bière
plus légère et
plus moelleuse

un produit MOLSON



d'accéder à la demande du syndicat mais vendredi dernier la compagnie décidait finalement de se rendre à la demande syndicale. Les négociations ont ensuite repris concernant le renouvellement de la convention collective de travail de même qu'elles se déroulent à la Canadian Resins.



EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

TRAVAIL ET FOYER

Au jour — — le jour

DURANT LES VACANCES, LE PERE à la découverte de ses enfants

Durant l'année scolaire, dans plusieurs familles, et pour des raisons bien compréhensibles, la lourde tâche d'éduquer les enfants, revient en grande partie à la maman. Non pas que le père ne soit pas intéressé à ses enfants, mais pour la raison bien simple qu'il n'est pas là continuellement pour suivre leur développement. Il sera bien mis au courant des gaf-

fes et des bons coups, quand il entrera le soir, mais on ne peut pas dire qu'il vit avec ses petits et s'en occupe.

C'est à regretter, car les enfants ont autant besoin de leur père que de leur mère. C'est pourquoi durant les vacances, les enfants se couchant plus tard, le père, s'il le veut, peut trouver le moyen de redécouvrir ses enfants.

Et, durant ses deux semaines de vacances, il peut trouver le temps de décharger la mère de

ses responsabilités et de prendre en main le côté loisir de sa maison.

Le père de six enfants me confiait dernièrement ses idées là-dessus. "Je travaille de nuit. Je vois donc rarement mes enfants durant la semaine. Surtout je ne puis m'en occuper comme je le voudrais. Je me reprends durant les vacances et surtout les miennes. Voici comment je m'organise. Avec mes gars j'organise les excursions de fin de semaine, les pique-nique. Le soir je joue au "baseball" avec leurs camarades de la rue. Et, à tour de rôle, ils sortent avec moi. Ce sera une visite chez un oncle, le cirque ou tout simplement une visite au parc Lafontaine. Ces sorties son. prétextes pour moi à une bonne conversation avec mes gars et refaire connaissance avec eux. Je les traite en amis, et au retour nous sommes devenus de grands copains. Je sens bien qu'ils me pardonnent mes absences obligatoires de l'année".

L'expérience de ce papa qui durant ses vacances essaye de faire oublier ses absences devrait porter à réfléchir les autres pères. qui pourraient, eux, tous les jours, s'intéresser à leurs enfant et qui ne le font pas parce qu'ils disent que cela revient à la mère de s'occuper des enfants.

Ils font la grande erreur de méconnaître ce que des joies d'enfants et une amitié d'adolescent apportent à un papa qui n'est pas si vieux après tout et cette autre aussi beaucoup plus grave de trahir les responsabilités qu'ils ont prises en aimant assez pour mettre au monde des enfants. Si plus d'hommes le comprenaient il y aurait beaucoup moins de mamans fatiguées, et d'adolescents qui cherchent ailleurs une compensation à l'affection et l'amitié qu'un papa leur refuse. Durant les vacances des maris les mamans devraient suggérer ce partage de responsabilité. Les petits y gagneraient, la maman aussi mais surtout le père qui y découvrirait un monde qu'il a peut-être trop ignoré en fait jusqu'à date et qu'il aurait tout avantage à découvrir.

R. G.

St-Hyacinthe

Les dernières élections au Syndicat National Catholique du Textile ont donné les résultats suivants: Joseph Piché, président; Adélarde Morel, vice-président; J. P. Brousseau, trésorier; Loro Girouard secrétaire-archiviste; Alphonse Caya, secrétaire-financier; Aristide Gauthier, secrétaire-correspondant; Ernest Millette, Léopold Côté et P. E. Comtois, directeurs.

Pour aider les consommateurs

Le Bulletin de l'Association Canadienne des Consommateurs contenait dans son dernier numéro des nouvelles très intéressantes susceptibles d'intéresser les lectrices du Travail. Nous en donnons ici un compte rendu.

L'ACHAT A CREDIT

L'achat à crédit est une commodité, mais aussi un danger de notre époque. Il préoccupe et le bureau national et les sections provinciales de l'ACC. Le sujet est difficile à traiter; ce n'est pas tant le système du crédit en lui-même qui est mauvais mais plutôt son utilisation par nous les acheteurs.

L'achat à crédit aide à faciliter à la clientèle de moyens modestes l'accès aux commodités de la vie, alors que naguère rares étaient ceux qui pouvaient profiter de toutes les bonnes choses. Il ne serait pas juste de restreindre les avantages de notre temps aux riches, d'autre part, le commerce souffrirait d'être réduit au comptant. Le crédit est un moyen d'expansion pour l'industrie, sagement employé il peut aussi avantager le particulier. Mal employé, il peut détruire non seulement les finances mais la personnalité de quelqu'un.

Aujourd'hui, les artifices de la vente moderne, les propos persuasifs des marchands à crédit créent un monde dangereux d'endettement qui entraîne un nombre croissant de citoyens à vendre leur liberté pour un "amas" de biens douteux sûrement moins précieux que la liberté.

Liberté et dettes sont contradictoires. Ce qui est impayé hypothèque l'avenir. L'achat à crédit n'est sûr que pour ceux qui établissent rigoureusement leur budget. Ces derniers en ont rarement besoin. Il est souvent une commodité au service de l'impatience; la plupart des commodités sont des luxes, non des nécessités. L'achat à tempérament est aussi un piège; à cause de lui un léger recul de l'économie peut dégénérer en crise. Quand l'industrie augmente son outillage pour répondre à la vente à crédit, puis est obligé de reprendre la marchandise impayée, la production cesse, le chômage arrive et diminue le pouvoir d'achat.

Il faut maintenant que la clientèle coincée entre les tentations de la publicité et les facilités de crédit réfléchisse et se demande ce qu'elle veut réellement acheter. La sécurité de la possession, ou les chaînes de la dette? Le luxe précipité, ou une fortune bien à elle? L'abandon à tous les appétits, ou la liberté? Il faut du caractère pour résister aux appels à nos appétits qui ne cessent de résonner autour de nous en cette époque de publicité... MAIS L'AVENIR SANS DETTE VAUT ORDINAIREMENT LE PETIT SACRIFICE D'ATTENDRE ET D'EPARGNER.

RENEE VAULETEL,
Présidente nationale.

Plusieurs fois, j'ai entendu dire que le deuxième enfant de la famille était souvent le plus négligé, sans que les parents s'en rendent bien compte. L'aîné se ligue souvent avec le troisième, paraît-il, et le deuxième est ignoré de ces complots, quand il n'en est pas la victime.

Je n'avais pas encore prêté beaucoup d'attention à ces propos, car je suis justement arrivé la deuxième dans une famille de six, et je ne me crois pas plus malheureuse pour ça. Et ma petite deuxième, la belle Hélène, me semblait bien armée pour se défendre contre l'attention portée à son aînée et au petit frère. Ronde et blonde, bouclée et souriante, avec de très beaux yeux bleus, il me semblait peu probable qu'elle passât inaperçue.

Mais, voilà que les problèmes se posent. Depuis l'arrivée du petit frère, Hélène est plus sauvage et plus accrochée aux jupes de sa mère. Les étrangers, la trouvant impossible à aborder, s'occupent plutôt des deux autres. Et la maman se fatigue des jérémiades à journée longue, des pleurs chaque fois qu'elle entre et laisse les enfants dehors, chaque fois qu'elle doit s'absenter, enfin chaque fois que quelque chose ne fait pas l'affaire de mademoiselle Hélène.

On a probablement raison de plaindre "les pauvres petits deuxièmes". La tâche de maman étant tellement augmentée, quand arrive le troisième, elle oublie toutes les précautions qu'elle avait prises à l'arrivée du deuxième, pour éviter la jalousie de l'aîné. Et la pauvre Hélène, que je trouvais si maussade depuis un bon bout de temps, je n'avais pas encore pensé à son mécontentement de "perdre sa place" (comme si un enfant pouvait perdre sa place dans le coeur des parents...)

Si elle avait cherché à blesser le bébé, j'aurais mieux surveillé les réactions de ma petite deuxième. Mais comme la famille semblait bien s'adapter au nouveau-venu, en aveugle, j'ai cru qu'il n'y aurait pas de difficultés. Comme si on pouvait grandir et se développer sans difficultés. Comme si une petite famille bien installée dans son confort accepterait sans mot dire ce petit intrus qui bouscule toutes nos habitudes.

Au moins toutes les quatre heures, maman est immobilisée un bon vingt minutes par le bébé qui a faim. Et entre temps, il y a le bain, les couches, parfois les petites coliques, les bouteilles d'eau. Et, comme par hasard, c'est au moment où je suis immobilisée avec le bébé qu'Hélène est plus impatiente et rechigneuse. Pauvre aveugle de maman, qui a mis trois mois à s'en apercevoir...

JEANNE DANSEREAU.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
135, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Le pique-nique annuel des employés de la Canadian Vickers qui aura lieu à l'île Sainte-Hélène, samedi, le 20 août prochain, promet d'être un franc succès nous disent les organisateurs. Des rafraîchissements de toutes sortes seront distribués et il y aura diverses formes de compétition sportive et autres; des prix seront distribués aux gagnants de ces épreuves.

Rabais

Des rabais intéressants sont accessibles à tous les membres qui possèdent une automobile à la station de service Shell, située au 4951 Notre-Dame-est et dont le propriétaire est M. Philippe Groleau. Un service prompt, efficace et courtois est assuré à la clientèle de cet établissement.

L'assemblée mensuelle

L'assemblée mensuelle du syndicat des employés de la Vickers a eu lieu lundi soir dernier. La plus grande animation règne actuellement dans le syndicat dans l'attente de la décision arbitrale prochaine. Au cours de l'assemblée on a porté à l'attention des membres les faits suivants:

A Sorel, malgré l'arbitrage de la Marine Industries ait commencé après le nôtre, une décision a déjà été rendue depuis

quelque temps accordant un "package" de 11c l'heure avec 2c de rétroactivité.

Vous êtes sans doute au courant que la Compagnie a accordé à l'Internationale, avec qui elle a signé un contrat, une augmentation de 8c l'heure, se répartissant ainsi: 5c du 18 août 1953 et 3c du 1er mars 1955, avec une rétroactivité de 5c l'heure.

Une offre moindre faite par la Canadian Vickers constituerait une injustice flagrante pour les employés représentés par votre Union et nous considérons qu'aucune proposition de la Compagnie ne peut se faire pour une somme moindre que celle accordée aux autres employés, ainsi que deux jours de fête payés.

Vous avez une juste cause, vous êtes unis et vous avez la force nécessaire pour forcer la Compagnie à vous donner un règlement raisonnable.

Si la Compagnie avait été juste, elle vous aurait offert ce qu'elle a payé à ses autres employés depuis août 1953 et il n'y a pas de raison pour qu'elle ne l'ait pas fait.

Nous considérons que ces montants vous sont dus et qu'il faut que vous d'aller les chercher.

WORK SLUMP IN ...

(Continued from page 8)

brief said. Canadian shipyards where the industry was longer established and wages lower.

As business dropped, the burden of overheads increased. The only effective way to reduce costs was to provide more work for the yards. In the event of another war Canadian shipyards would become of extreme importance. Referring to coastal trade the brief continued, "We think Canadian coastal shipping should be reserved for Canadian ships, Canadian-built". "The value of such a change in policy to the Canadian shipping and shipbuilding industries is likely to increase steadily after completion of the St. Lawrence Seaway-Great Lakes system as traffic is certain to expand markedly".

Dealing with unfair competition on the Atlantic coast between vessels on which the crew was organized in a union and those in which the crew was unorganized, the brief said rates for a first mate on C.N.R. ships in the Newfoundland service where the employees were organized, were \$300 a month, while on unorganized ships they ran as low as \$125. Wide differences existed in other classifications.

"The only way to protect the C.N.R. and its employees from this sub-standard competition is for Parliament to pass legislation providing for minimum wages

(and working conditions" the brief suggested.

The Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association which has been pressing for restriction of the coastal trade for several years as an indirect means of creating business for Canadian shipyards, proposed these measures as a minimum:

1— Restriction of the coasting trade now to ships of Canadian registry.

2— A requirement that all ships added to the coasting fleet in future must be built in Canada.

Canada needs efficient shipyards for national defense, the Association said, and this would be the "surest and least expensive method of maintaining at all times in Canada shipyards capable of swift expansion".

With current navy shipbuilding requirements nearing an end and little opportunity to build for a Canadian ocean merchant fleet, the only important field left is construction for the coastal trade.

The C.C.C.L. delegation to Ottawa which appeared before the Royal Commission on Coastal Shipping to present the brief was headed by Messrs S. Ted Payne and Raymond Parent, both organizers for the Federation of Metallurgy, and were accompanied by representatives from the shipyards at Lauzon, Sorel and Canadian Vickers Limited at Montreal comprising over 6,000 members of the C.C.C.L.

CHEZ LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

16 CONVENTIONS SUR 21 ONT ÉTÉ RÉGLÉES AU STAGE DES NÉGOCIATIONS DIRECTES

C'est ce qui ressort du rapport du président de la Fédération des Corporations municipales et scolaires, M. René Bélanger, au congrès de Joliette

La Fédération Nationale des Employés des Corporations Municipales et Scolaires du Canada a tenu son 8e Congrès annuel à Joliette les 8-9-10 juillet 1955.

Cette fédération groupant près de 6,000 employés municipaux de tous les centres de la province unis dans plus de 40 Syndicats, était représentée à ce congrès par 68 délégués officiels et 6 délégués fraternels appartenant à 28 Syndicats.

Le congrès débuta vendredi le 8 juillet à 9 heures pour se terminer dimanche midi par un banquet à la salle Kambo.

Rapport du président

M. René Bélanger, président de la Fédération présenta aux congressistes un rapport de 30 pages, sur ses activités de l'année. Ce rapport très bien présenté, comportait plusieurs remarques d'intérêt général dont voici quelques extraits:

Améliorations obtenues

1—"La Fédération va toujours de l'avant, et elle ne cesse d'améliorer les conditions de vie et de travail des employés des Corporations municipales et scolaires de la Province."

2—"Au cours de l'année fiscale qui vient de s'écouler, vingt et une conventions collectives se sont terminées. Sur ces vingt et une conventions, au moins seize se sont réglées à la négociation directe, trois sont encore en négociations, et deux sont à l'arbitrage. C'est un succès marquant sur l'an dernier alors que les villes hésitaient à prendre leurs responsabilités et préféraient référer aux tribunaux d'arbitrage les différends soulevés à l'occasion du renouvellement des conventions collectives."

3—"L'an passé, j'ai suggéré d'inclure dans nos conventions

collectives une clause qui obligerait l'entrepreneur à payer les mêmes salaires que la ville paie à ses ouvriers. Il me fait plaisir de vous informer que le Syndicat Catholique des Employés municipaux de Rimouski a inséré dans sa convention collective une clause qui va beaucoup plus loin en ce sens qu'elle oblige l'entrepreneur à accorder à ses employés tous les avantages de la conven-

le paie à ses ouvriers, soit mis en vigueur dans le plus bref délai."

L'action politique

4—"Personnellement, je crois qu'il y a encore trop de travail à faire dans le domaine du recrutement, de l'éducation ouvrière, de l'amélioration des conditions de travail et de salaires de tous ceux qui ne sont pas syndiqués, pour se lancer dans des activités politiques où la fièvre s'empare de ceux qui s'en mêlent et les amènent à négliger les ouvriers qu'ils ont mission de défendre et de protéger.

5—"Lorsqu'un conseil central fait de l'action politique municipale, je crois que les syndicats d'employés municipaux affiliés à ce conseil central devraient se désolidariser de l'attitude du dit travail et demeurer neutre."

6—"La fusion des grandes centrales syndicales et la possibilité de la C.T.C.C. d'emboîter le pas dans cette fusion, a donné l'occasion d'expressions, d'opinions diverses de la part des personnes présentes à ces journées d'études.

Jamais les délégués ont si bien réalisé ce que voulait dire pour eux la C.T.C.C. et comment on s'attache davantage à un mouvement lorsqu'il est menacé de disparaître."

Elections:

Samedi après-midi, vers 5 heures, après avoir étudié tous les problèmes soumis par les Syndicats affiliés, les délégués procédèrent à l'élection de leurs officiers pour l'année. Furent élus:

M. René Bélanger, président; M. Henri Bettez, vice-président; M. Emery Bombardier, vice-président; M. René Perron, directeur; M. Jean Comtois, directeur; M. Lionel Harvey, secrétaire.

Les élections étaient sous la présidence de M. Henri Savigneau, président du Conseil central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette.



M. René Bélanger, réélu président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada, à Joliette, lors du dernier congrès de cette fédération.

tion collective et à prendre à son service les employés de la ville congédiés pour manque de travail, de préférence à d'autres.

A la suite de cette expérience, il y aurait lieu d'insister auprès de la C.T.C.C. pour que l'amendement que nous demandions d'apporter à la Loi des Cités et Villes l'an dernier, à l'effet d'obliger tout entrepreneur à payer au moins les salaires que la dite Vil-

Conventions signées dans le commerce à Chicoutimi

Le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi vient de signer deux conventions collectives particulières avec les magasins Henri Blackburn et Lucien Blackburn dans l'alimentation.

C'est la première fois que le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi signe des conventions collectives particulières dans l'alimentation à Chicoutimi en vertu des certificats de reconnaissance syndicale qu'il possède dans ces magasins.

Ces nouvelles conventions assurent un relèvement des taux de salaires de base variant de

\$2.00 à \$5.00 par semaine selon les catégories d'employés et des augmentations sur les salaires réels à peu près semblables. Les employés ont également par ces conventions, deux semaines de vacances après sept années de service et trois semaines après dix ans de service.

Le syndicat obtient également l'arbitrage des griefs avec sentence majoritaire exécutoire. Enfin, tous les employés de ces magasins devront être des membres en règle du syndicat, ce qui veut dire que c'est le régime de l'atelier syndical parfait dans ces établissements.

FUMEZ UNE

Player's "MILD"



LA CIGARETTE LA PLUS DOUCE, LA PLUS SAVOUREUSE!

ST-HYACINTHE

Penman's Strike Settled

After 19 weeks of strike at Penman's Limited in St. Hyacinthe an agreement has been reached between the company and the Textile Union (C.C.C.L.).

One of the disputed issues, that of seniority, has been settled to the satisfaction of the employees.

An employee with three years' service with the company and who has been subjected to a lay-off will retain his seniority rating for one year after being laid-off, while those with 6 months' service will be entitled to a rating of six months seniority after lay-off. The contract also awards a closed union shop, an additional paid holiday and retroactivity from December 1, 1953, the date of the opening of negotiations.

When an employee is changed from one job classification to another and the change is proven unsatisfactory to the worker or if the change entails a cut in pay arbitration may be resorted to. An attractive set-up has been secured by the union for all hourly-rated employees. A 6-cent hourly increase from July 18, 1955, until December 1, 1955, plus an additional 4 cents an hour from December 1, 1955, until the

expiration of the contract on July 1, 1957. Piece workers will get 4 cents an hour increase from July 18, 1955, until December 1, 1955, when they will benefit from an additional 2 cents an hour, until the termination of the agreement.

The Textile Workers Union (C.C.C.L.) has received the congratulations of the employees on their accomplishment of the very attractive and beneficial labor agreement which they have finalized with Penman's Limited of St. Hyacinthe.

McMASTERVILLE

Union Won A Signal Victory

Members of the Chemical Workers Union (C.C.L.) are back to work with the signing of a collective labor agreement last week-end. The union has won a signal victory with the completion of this agreement with the Canadian Industries Limited. The agreement calls for a change in the seniority clause, which was one of the sore points during the dispute.

Seniority will be respected in the case of short lay-offs and every worker laid off, if the circumstances merit, can apply for arbitration to regulate their case.

The contract will be of two years duration from January 15 1955 until January 15 1957.

The average salary increase will be 19c an hour which figures out at a 14 cent minimum and 26 cent maximum. Another notable benefit is the reduction of work-week hours from 42 to 40 hours a week and which is the first union contract in the chemical industry in the Province of Quebec which awards the chemical workers a 40-hour week.

Work Slump In Shipyards Shows Need of Subsidies

CCCL Brief Warns of Serious Situation in Shipbuilding Industry

The Royal Commission on Coastal Shipping has been urged to recommend that the coastal trade be restricted to Canadian vessels.

Threat Of Strike Erased

Threat of a further strike in the Shawinigan and Grand'Mere area eased today as a syndicate affiliated with the Canadian Catholic Federation of Labor reached agreement with the Shawinigan chemical plant.

The agreement, to be signed soon, provides an eight-cent increase to bring the basic hourly wage-rate to \$1.50. Also agreed upon was a raise of six cents an hour retroactive to Feb. 8, and a retroactive nine cents hourly boost for overtime work since Feb. 8.

This is the substance of a brief presented to the Commission in Ottawa Tuesday of this week by Canada's three labor congresses numbering over 1,100,000 members, the T.L.C., C.C.L., and C.C.C.L.

The coasting traffic under investigation by the federally appointed Commission is the haulage between one Canadian port and another on the seaboard, the St. Lawrence River and the Great Lakes.

At present, low-wage British vessels may enter it on the same terms as Canadian carriers under a treaty signed in 1951.

While the three labor bodies differed in their wordings of how non-Canadian ships could be restricted, they were agreed that the traffic should be reserved for ships built in Canada and manned by Canadians.

The Trades and Labor Congress of Canada also proposed that on inland waters all vessels except Canadian and American should be barred, even in international traffic.

The Canadian Congress of Labor, which has 400,000 members,

said all Canadian shipyards should be subsidized as an essential part of the Defense Program.

Immediate Action Required

The 100,000-member C.C.C.L., largely centered in our own province said that if Canada is to regain its place in maritime shipping and ship construction, there must be an immediate program including:

1— Limitation of coastal and inland shipping to vessels built and maintained in Canada.

2— Government organization of a merchant marine on a sound basis, with inadequate equipment replaced by modern ships.

3— A national navigation policy providing for subsidies for Canadian ships doing business abroad or at home, provided they used Canadian construction, repair and maintenance facilities.

4— The federal government's Canadian Maritime Commission to include labor representation.

5— Placing of Canadian ship construction and repair industry under a national labor code for fair minimum labor standards.

Employment in the shipbuilding and repairing industry had fallen sharply in recent years, the

(Continued on page 7)



SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

PICNIC

Our plant-wide picnic will be held on St. Helen's Island Saturday August 20, and from what we have seen of the organizational efforts of the Committee in charge, the outing promises to be a huge success. Primarily the event is intended to give employees' kiddies a chance to enjoy themselves and there will be plenty of refreshments, games, souvenirs and prizes for all the younger generation. Our reference to "wet blankets" in this column last week has now been overcome and all the boys throughout the plant are one hundred per cent behind the effort. So everything is all set. Let's go!

DISCOUNT

Members with cars are entitled to an attractive discount on any purchases which they make at the Shell Service Station, owned by Phillip Groleau and situated at 4951 Notre Dame Street East. Cl 6519. Fast, efficient and courteous service is assured when the member shows his union card at this establishment.

MONTHLY MEETING

The regular monthly meeting of members of the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) was held last Monday

and interest ran high. The union hall was filled to capacity and an interesting agenda was carried through. In part, discussions were held on the forthcoming arbitration decision, which is anxiously awaited by the membership, and the following facts were disclosed during the meeting:

Even though arbitration at Marine Industries, Sorel, began after our own, a decision has been rendered for some time awarding a "package" of 11c per hour with 2c retroactivity.

You are no doubt informed that the Company awarded the International with whom is signed an agreement an increase of 8c per hour distributed as follows: 5c as of August 18, 1953, and 3c as of March 1955 with 5c per hour retroactivity.

An offer of less by Canadian Vickers would constitute a flagrant injustice for the group of employees represented by your Union and we consider that the Company cannot offer less than what was awarded the other employees, as well as two paid statutory holidays.

You have a just cause, you are united, and you do have the necessary solidarity to force the Company to give you a reasonable settlement.

Union Exposes Labor Spy Racket

The once notorious labor spy evil, thought to have been buried with the past, still exists, President James A. Suffredge of the Retail Clerks Union of New York, charged this week. His union, at a convention in New York, called for a new congressional investigation of the "labor espionage racket". Suffredge predicted such probe would produce "startling revelations".

"We have evidence and we think it can be backed up that it will be even more startling than anything you may read about in the LaFollette civil liberties investigation," Suffredge declared.

He referred to the Senate Civil Liberties Investigation, headed by Senator Robert M. LaFollette, which exposed a long list of employer anti-union brutalities, including the use of labor spies planted in unions in order to undermine them. The Retail Clerks convention charged that "mercenary enterprises specializing in labor espionage" are sprouting again and increasing in number.

Many of them, a convention resolution declared, train "agents" who "produce smearing and slanderous attacks against unions in order to disrupt workers' efforts to attain self-organization."

"Such enterprises have grown fat on the fees they receive from employers for their services," the resolution declared. "The methods used by them to attain their ends are typical of Nazi and Communist disregard for human rights."

Also, the union charged that many employers are subjecting employees to "captive audience" meetings, prolonged questioning, and other intimidation techniques, "which have earned the shameful designation 'brain-washing'".

Much of this has been encouraged by anti-labor legislation both in Canada and the United States.